



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-PT

Date : 16 décembre 2008

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Devant : M. le Juge Carmel Agius, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 16 décembre 2008

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT REMPLACEMENT D'UN JUGE D'UNE CHAMBRE
DE PREMIÈRE INSTANCE**

Le Bureau du Procureur :

M. Chester Stamp
M^{me} Daniela Kravetz
M. Matthias Neuner
M^{me} Priya Gopalan
M^{me} Silvia D'Ascoli

Les Conseils de l'Accusé :

M. Dragoljub Đorđević
M. Veljko Đurđić

NOUS, CARMEL AGIUS, Président de la Chambre de première instance II du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU l'ordonnance attribuant une affaire à une nouvelle Chambre de première instance et portant affectation d'un juge (*Order Reassigning a Case to a Trial Chamber and Assigning a Judge*) rendue le 27 novembre 2008, par laquelle le Président du Tribunal international a attribué l'affaire n° IT-05-87/1-PT, *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević* à la Chambre de première instance II,

VU l'ordonnance fixant la composition d'une Chambre de première instance et portant désignation d'un juge de la mise en état (*Order regarding the Composition of Trial Chamber and Designating a Pre-Trial Judge*) rendue le 1^{er} décembre 2008, par laquelle la composition de la Chambre de première instance II, pendant la mise en état de l'affaire n° IT-05-87/1-PT, *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević*, a été fixée comme suit :

M. le Juge Kevin Parker (Président)

M. le Juge Christoph Flügge

M. le Juge Frederik Harhoff

VU l'Ordonnance portant affectation d'un juge *ad litem* dans une affaire dont est saisie une Chambre de première instance rendue le 1^{er} décembre 2008, par laquelle le Juge Melville Baird a été affecté à la Chambre de première instance II pour siéger en l'espèce,

VU les impératifs de la Chambre de première instance II tenant à l'organisation des procès et à l'attribution des affaires,

EN APPLICATION de l'article 14 7) du Statut du Tribunal international et des articles 54 et 65 *ter* du Règlement de procédure et de preuve,

DÉSIGNONS, avec effet immédiat, le Juge Melville Baird pour remplacer le Juge Frederik Harhoff dans la Chambre saisie de l'affaire en l'espèce.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre
de première instance II

/signé/

Carmel Agius

Le 16 décembre 2008
La Haye Pays-Bas

[Sceau du Tribunal international]